



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Robert STEPOURJINE

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

Délibération n°2018/004254

Rapport n°2.1 - Réalisation de voies cyclables sur le territoire de l'agglomération - Demandes de subventions

Réalisation de voies cyclables sur le territoire de l'agglomération - Demandes de subventions

Rapporteur : Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 «Nouveaux itinéraires » Budget Principal	Montant au prévu au budget 2018 : 800 000 €
Sous réserve du vote de la DM 1 et de l'actualisation du PPIF	

Résumé :

Il est proposé de participer à l'appel à projets lancé par le Département au titre des voies cyclables en vue de compléter le réseau structurant actuel dédié aux modes de déplacement doux et de les relier entre elles, en site propre. Trois projets pourraient bénéficier de ce financement. Il s'agit des voies en mode doux Piscine de Chalezeule – Chalèze, de celle entre Roche-Lez-Beaupré et Novillars et enfin de celle entre Pouilley-les-Vignes et Champvans-les-Moulins. Des subventions seront également sollicitées auprès de l'Union Européenne et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Sous réserve du vote de la DM 1 et de l'actualisation du PPIF

I. Contexte

Le Plan des déplacements urbains du Grand Besançon, 2015-2025 a proposé la poursuite de la politique cyclable déjà engagée depuis de nombreuses années sur le territoire.

Il s'agit de l'Action 13 « Encourager la politique cyclable ». L'enquête publique, liée au PDU, a conduit à augmenter l'objectif de la part modale pour la pratique cyclable à 6%.

Pour ce faire le Grand Besançon, élabore un nouveau schéma cyclable décliné en 7 actions :

- Encourager la pratique cyclable par l'accès aux zones des principaux générateurs de déplacement
- Encourager la pratique cyclable autour des bourgs centre et des grandes zones d'activités industrielles et commerciales
- Encourager la pratique cyclable vers les haltes, équipements et commerces de villages
- Développer le stationnement cyclable
- Informer, communiquer, sensibiliser
- Etablir une charte d'aménagement et d'entretien cyclable
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions en faveur du vélo

L'élaboration de ce schéma s'est construite sur la base d'un diagnostic et d'une concertation auprès des communes du Grand Besançon et des associations de cyclistes locales. Le suivi de l'élaboration s'est fait au sein d'un groupe de travail technique et politique veillant à un équilibre urbain – périurbain. Les finalités du schéma sont de sécuriser les itinéraires et faciliter le report modal. Les aménagements proposés priorisent les déplacements du quotidien, privilégient le plus souvent possible les trajets les plus courts et les plus directs, desservent les pôles d'équipement et d'emploi, assurent la légitimité des cyclistes sur les espaces publics les plus fréquentés, et enfin doivent être techniquement réalisables.

La finalisation de ce schéma sera effective une fois l'avenir de la compétence voirie connu.

Le Département du Doubs souhaite également favoriser l'usage des mobilités douces. A cet effet, il lance un appel à projets des groupements de communes et des communes du Doubs en complémentarité des contrats territoriaux. Ouvert de mars à 30 juin 2018, l'objectif de cet appel à projets «voies cyclables » est de compléter le réseau structurant actuel dédié aux modes de déplacement doux et de les relier entre elles, en site propre.

Une autorisation de programme de 1,5 M€ a été inscrite dans le budget départemental 2018. Le plafond de la participation du Département est de 150 000 € par projet.

Le nombre de dossiers retenus par porteur de projet peut aller jusqu'à 3 pour un EPCI si au moins l'un d'entre eux bénéficie d'un financement européen (FEDER).

Trois projets sur le Grand Besançon peuvent bénéficier de cet appel à projets.

Voie modes doux de Piscine de Chalezeule à Véloroute de Chalèze

Cet aménagement de 1km va relier la Piscine de Chalezeule et la Véloroute de Chalèze. Cette voie va constituer un véritable maillage cyclable entre Besançon et l'Est de l'agglomération puisqu'elle va raccorder aussi les aménagements cyclables existants, dont la piste des Prés de Vaux.

L'estimation du projet s'établit à 330 000,00 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

Travaux	310 000,00	UNION EUROPEENNE (30%)	99 000,00
		REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE (30%)	99 000,00
Etudes	20 000,00	DEPARTEMENT DU DOUBS (20 %)	66 000,00
TOTAL DES DEPENSES	330 000,00	TOTAL	264 000,00

Voie modes doux entre Roche lez Beaupré et Novillars

Il s'agit de terminer le tronçon bidirectionnel d'une longueur de 500 m pour finaliser l'itinéraire Roche-Lez-Beaupré – Novillars. Les travaux visent principalement à sécuriser les déplacements des cyclistes sur cette portion de voie partagée avec les autres modes. La piste voie modes doux en enrobé sera séparée du chemin de Novillars par une bordure des potelets bois. La signalisation horizontale et verticale viendra compléter cet aménagement

L'estimation du projet est de 250 000 € HT. Le plan de financement s'établirait comme suit :

Dépenses estimées en € HT		Subventions sollicitées en €	
Travaux	220 000,00	UNION EUROPEENNE (40%)	100 000,00
Acquisitions foncières	10 000,00	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE (20 %)	50 000,00
Etudes	20 000,00	DEPARTEMENT DU DOUBS (20 %)	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES	250 000,00	TOTAL	200 000,00

Voie modes doux entre Champagney, Champvans-les-Moulins et Pouilley-les-Vignes.

Cet aménagement d'une longueur de 800 m a été proposé par les communes concernées pour inscription au schéma cyclable. Une étude d'opportunité a été réalisée par ces communes. Il reliera un pôle générateur du Grand Besançon : la zone commerciale, le collège et l'école primaire de Pouilley les Vignes.

A cet endroit le Grand Besançon va également structurer un nœud de mobilités où se retrouvent plusieurs services de mobilité : cars Ginko, aménagements cyclables et places de covoiturage. Enfin, il recoupe un objectif de sécurisation du secteur car des élèves cheminent le long de la RD 70 où les vitesses pratiquées sont élevées.

L'estimation du projet est de 435 000 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses estimées en € HT		Subventions sollicitées en €	
Travaux	400 000,00	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE (30 %)	130 500,00
Etudes	35 000,00	DEPARTEMENT DU DOUBS (34.5%)	150 000.00
TOTAL DES DEPENSES	435 000,00	TOTAL	280 500.00

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Mmes C. CUINET et C. MICHEL(2) et MM. A. BLESSEMAILLE, JM. BOUSSET, L. FAGAUT, A. LORIGUET et G. PACAUD(2) conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme l'intention de réaliser ces trois itinéraires cyclables,
- sollicite les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiels et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
- signe tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUL. 2018



Contrôle de légalité